

**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 63/2015** | **Le 29 octobre 2015** |

**Les sociétés civiles de l'UE et d'Afrique sont prêtes à coopérer dans la lutte contre la crise des réfugiés**

**2e réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique – adoption d'une résolution commune**

**Une approche basée sur la pleine coopération avec les pays africains et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre les flux de réfugiés dans l'UE a le plein appui de la société civile des deux continents. Toutefois, c'est maintenant qu'il faut agir: *«Un plan d’action ne suffit pas, il importe de le doter des moyens financiers nécessaires et d’améliorer la coordination et la coopération»*. Tels ont été les principaux messages de la deuxième réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique, organisée par le Comité économique et social européen, les 27 et 28 octobre.**

Le CESE a rassemblé des représentants de la société civile d’États africains, des membres des conseils économiques et sociaux d'Europe et des organisations partenaires, ainsi que des représentants des institutions européennes et des organisations internationales afin de débattre des principaux défis et de trouver des solutions communes à la crise des réfugiés. Cette deuxième réunion du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique s’est clôturée par une [**résolution conjointe**](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-eu-africa-ecosoc-network-02-resolution) qui expose des propositions articulées pour l'essentiel autour des trois thèmes suivants:

**En premier lieu, lutter contre le trafic de migrants et renforcer la coopération policière et judiciaire**, comme le prévoit le plan d’action de l’UE. Les participants ont fait valoir l’importance d’apporter des financements adéquats, la nécessité de resserrer dans les faits la coopération entre les deux continents, et l'impulsion de de punir les trafiquants et non les migrants eux-mêmes. La mise en place de couloirs humanitaires sûrs et le soutien aux organisations de la société civile qui fournissent une assistance aux migrants sur le terrain ont également été soulignés.

**En deuxième lieu, remédier les causes profondes de la migration:** Les acteurs économiques et sociaux au sein du réseau UE-Afrique approuvent dès lors la proposition d'un *Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique*, mais insistent sur un véritable partenariat entre les pays pour la mise en œuvre de ce Fonds. Les objectifs définis par les objectifs de développement durable devront encadrer les actions à prendre dans ce domaine.

**En troisième lieu, faciliter la migration légale et la mobilité:** les participants ont identifié les droits de l'homme, la solidarité et la coopération réelle comme les principes qui doivent sous-tendre les actions et les politiques de la migration légale. Il convient également de respecter les directives de l'OIT en matière de migration des travailleurs et d'associer les partenaires sociaux à l'application des accords.

La déclaration adoptée sera communiquée aux chefs d’État et de gouvernement de l'UE et Afrique qui se réuniront lors du sommet de La Valette les 11-12 Novembre afin de les informer de la volonté de coopération des acteurs économiques et sociaux dans la résolution de la crise des réfugiés et dans la gestion partagée des flux migratoires. **La crise le prouve actuellement: aucune solution durable n'est possible sans l'engagement des citoyens et de la société civile organisée.**

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Silvia Aumair – service de presse du CESE

Courriel: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu)

Tél.: +32 2 546 8141 / +32 473 520 774

**@EESC\_PRESS**

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***